

Une journée avec le



VELORAIL DU
BOURBONNAIS

Sur les routes du Bocage

Sur la route de la Condemine

9h: Balade en Velorail



Un parcours insolite dans l'Allier,
à la découverte du bocage
bourbonnais et des gigantesques
statues de la pagode
Phat Vuong Tu.



11h: Balade en City Coco Vers Buxières-les-Mines

Profitez du Bocage Bourbonnais autrement au guidon de scooters
électriques à trois roues, stables, puissants et silencieux!
(casques, gants et GPS fournis)



Repas au restaurant Le Rustik



Dans une salle au décor et à l'ambiance africaine, Loukou vous
régalera de bons petits plats cuisinés avec talent et toujours à
base d'ingrédients frais et locaux..



13h30: Visite du chantier de restauration du Château de la Condemine



Visitez le chantier de rénovation de ce Château qui a la particularité
d'avoir été une Cité ouvrière! Le propriétaire des lieux vous fera profiter
de son savoir avec passion pour un voyage dans le temps de près d'1h30.



15h00: Balade en City Coco Vers Cressanges

Visite de la Brasserie Ch'Hop'Ti

Deux potes brasseurs, Baptiste et Pierrot, vous feront
découvrir leur métier durant une visite d'1h30.
Dégustation (avec modération) et vente.



17h00: Retour en City Coco Vers Noyant d'Allier par le Panorama des Côtes Maïtras



Une journée avec le



VELORAIL DU
BOURBONNAIS

Sur les routes du Bocage

Sur la route de la Condemine



9h: Balade en Velorail



Un parcours insolite dans l'Allier,
à la découverte du bocage
bourbonnais et des gigantesques
statues de la pagode
Phat Vuong Tu.



11h00: Balade en City Coco Vers Buxières-les-Mines

Profitez du Bocage Bourbonnais autrement au guidon de scooters
électriques à trois roues, stables, puissants et silencieux!
(Casques, gants et GPS fournis)



Repas au restaurant Le Rustik

Dans une salle au décor et à l'ambiance africaine, Loukou vous
régalera de bons petits plats cuisinés avec talent et toujours à
base d'ingrédients frais et locaux..



14h00: Visite du chantier de restauration du Château de la Condemine



Visitez le chantier de rénovation de ce Château qui a la particularité d'avoir été
une cité ouvrière! Le propriétaire des lieux vous fera profiter de son savoir avec
passion pour un voyage dans le temps de près d'1430.



15h30: Retour en City Coco Vers Noyant d'Allier par le Panorama des côtes Matras



16h30: Café gourmand ou glace dans le jardin du Velorail



Une journée avec le



Sur les routes du Bocage

Sur la route de la Condemine



TARIFS et CONDITIONS

Nombre de participants	Balade en Vélorail <u>La Condemine en City COCO</u> Restaurant et Visite Brasserie		Balade en Vélorail <u>La Condemine en City COCO</u> Restaurant	
	CONDUCTEUR	PASSAGER	CONDUCTEUR	PASSAGER
10 à 20	130€ Mardi et Vendredi	60€ Mardi et Vendredi	115€ Mercredi, Jeudi, Samedi et Dimanche	50€ Mercredi, Jeudi, Samedi et Dimanche
6 à 9	Non accessible	Non accessible	115€ Samedi et dimanche	50€ Samedi et dimanche
1 à 5	Non accessible	Non accessible	120€ Samedi et dimanche	50€ Samedi et dimanche

Détails de la prestation:

Balade en Vélorail: parcours de Messargès à bord de vélorails à assistance électrique, durée 1h15.

4 personnes par vélorail pour plus de confort. 2 postes de pédalage et une banquette arrière

City COCO: Mise à disposition de scooters, 3 roues, électriques et biplaces avec casques, gants et GPS.

Château de la Condemine: Visite guidée du chantier de restauration et des extérieurs, durée 1h30.

Restaurant le Rustyk: Apéritif, entrée, plat, dessert, café, 1/4 vin rouge ou rosé. Menu ci-après.

Brasserie CH'Hop'Ti: Visite guidée de la brasserie, dégustation et vente, durée 1h30

Une journée avec le



Sur les routes du Bocage

Sur la route de la Condemine

MENU Restaurant Le Rustyk
Commande impérative 24 heures
avant au minimum



Apéritif

Kir Blanc ou Mousseux (nombreuses crèmes au choix)

Entrées

Assiette Samoussa, Rouleau à la Viande, Salade
ou charcuterie, Terrine, Salade

Plats

Yassa de Poulet (Moutarde et olives vertes) et Riz
ou Poulet confit et Pommes de terre au four
ou Rougâi de Saucisse et Pommes de terre au four
ou Burger Poulet ou Bœuf et Frites

Desserts

Tarte aux pommes
ou Mousse au chocolat
ou Glaces différents parfums

Quart de Vin rouge ou rosé et café inclus

Sur demande: menu végétarien ou végétalien possibles



Sur les routes du Bocage



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

« BALADES EN CITY COCO DANS LE BOCAGE BOURBONNAIS »

OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la Prestation « Sur les routes du Bocage » proposée par la Société VELORAIL DU BOURBONNAIS, ci-après désignée comme le « Prestataire », y compris sur le site Internet www.veloraildubourbonnais.fr

En conséquence, le fait pour un Client de passer une réservation sur le Site ou par un autre moyen, emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de location dont le Client reconnaît avoir pris connaissance préalablement à sa réservation. Le Client, signataire des Présentes, s'engage pour tous les participants Conducteurs.

Cette acceptation consiste dans le fait pour le Client internaute de signer ou cocher la case correspondant à la phrase suivante : « Je reconnais pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les accepte dans leur intégralité ». Si la réservation n'est pas faite sur le site, le Client devra signer les présentes par le biais de l'application wannapay.fr

A défaut, tout commencement d'exécution du contrat vaut acceptation des présentes conditions. Les présentes conditions générales de prestation sont accessibles à tout moment sur ce Site et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la réservation.

1. INFORMATIONS GENERALES

- Le présent contrat a pour objet de définir les conditions d'organisation de la prestation y compris les responsabilités de location de scooters électriques, de type City Coco à trois roues, entre le Prestataire et le Client.
- Le présent contrat n'entre en vigueur que pour la durée de la prestation prévue. Le Locataire déclare expressément avoir pris connaissance des Présentes dans leur intégralité. Le paiement de la prestation et l'acceptation des présentes par le Client ont valeur de contrat entre les parties.

2. CONDITIONS

- La réservation de la prestation peut se faire par téléphone ou sur le site web du Loueur. Les modes de paiement acceptés sont les suivants : espèces, PayPal, chèque, chèques vacances, Carte de crédit.
- La réservation implique le dépôt d'une caution sur le site wannapay.fr, au minimum, 48 heures avant la prestation. Les conditions d'annulation, de modification et de remboursement sont définies au chapitre 5 des Présentes.
- Le Prestataire pourra encaisser la caution à tout moment, sans avis préalable, à charge de la restituer après règlement total des sommes dues et retour du bien mis à disposition en bon état. Le montant de la garantie financière ne limite pas la responsabilité financière du Client qui peut être engagée au-delà.
- Le Client s'engage pour un nombre de participants ; les conditions de modification du nombre de participants sont détaillées au chapitre 5 des Présentes.

Une journée avec le



Sur les routes du Bocage



CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE A DISPOSITION DES CITY COCO

- Le Client s'engage à ce que tous les participants conducteurs aient 18 ans ou plus et détiennent un permis de conduire en cours de validité ou un BSR. En l'absence de permis ou de BSR au moment de la remise du scooter, le présent contrat sera annulé mais cette annulation ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf cas de force majeure avéré.
- Le Client s'engage à ce que les conducteurs n'aient pas eu de suspension ou de retrait de permis de conduire dans les 2 dernières années ni de résiliation ou nullité de contrat de la part d'un assureur pour tout type de véhicule.
- Les véhicules doivent être conduits exclusivement par les personnes désignées.
- Le Client s'engage à ce que personne ne puisse :
 - Utiliser le véhicule pour des activités illégales.
 - Surcharger le véhicule.
 - Utiliser le véhicule s'il est considéré inapte à la conduite.
 - Utiliser le véhicule sous l'influence d'alcool ou de drogues.
 - Utiliser le véhicule pour la course, essais de vitesse ou leçons de conduite.
 - Utiliser le véhicule sur les voies impropres à la circulation ou sur circuit.
 - Utiliser le véhicule pour le transport de passagers payants.
- Le Client s'engage à ce que chaque Conducteur soit apte à l'utilisation du bien loué et que son état de santé et/ou physique et/ou mental est totalement compatible avec l'utilisation du bien loué. Le Client s'engage à ce que le poids maximal du Conducteur et de son passager n'excède pas 200 kgs.
- Pour des raisons de sécurité, le Prestataire se réserve la possibilité de ne pas louer ou délivrer le bien loué s'il estime que les critères d'aptitude ou de poids maximal ne sont pas remplis.
- Un casque , des gants sont fournis par le Prestataire et leur port est obligatoire. Tout conducteur n'utilisant pas le casque ni les gants en assurera seul les risques et conséquences sans que la responsabilité du Prestataire ne puisse être recherchée.
- Une charlotte est fournie et son port est obligatoire. Une charlotte supplémentaire se trouve sous la selle. Le non-respect de cette règle entraînera la retenue, sur la caution, du montant prévu pour le casque, dont la propriété sera transférée au Client avec un justificatif.
- Le Client s'engage à ce que chaque Conducteur respecte les consignes d'utilisation du bien loué données par le Prestataire. En cas d'infraction aux règles de conduite, de prudence ou aux consignes d'utilisation le Client est seul responsable et répond des sinistres, dommages éventuels y compris à lui-même et de leurs conséquences.
- Le Client s'engage à ce que chaque Conducteur utilise le bien loué avec les soins et diligences requises.
- La location prend effet à remise par le Prestataire du bien loué et des accessoires, les risques en sont alors transférés au Client qui en assumera la garde sous son entière responsabilité. La durée de la location est celle figurant dans le détail de la prestation.
- Dans le cas d'une conduite en état d'ivresse ayant entraîné un accident, le Loueur retiendra l'intégralité de la caution.



Sur les routes du Bocage



CONDITIONS PARTICULIERES A LA LOCATION DE VELORAILS

- Les vélorails mis à disposition nécessitent la présence d'au minimum deux personnes mesurant plus d'1m30 et qui soient en mesure de pédaler et de freiner. L'assistance électrique nécessite de pédaler tout le long du parcours.
- Sur le parcours, le franchissement des passages à niveaux de croisement de voies de circulation routière nécessite de quitter le vélorail, y compris pour les passagers, et de cheminer à pied sur 150 mètres sur le revêtement irrégulier de la voie ferrée.
- En conséquence de quoi, le Client s'engage à ce que tous les Participants soient en mesure de participer à l'activité.
- Le Prestataire se réserve le droit de refuser, le cas échéant, l'accès à bord de toute personne ne présentant pas les critères d'aptitude à l'activité. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

3. TARIFS DE LA PRESTATION

- Les tarifs sont exprimés par personne et en Euros. Ils sont disponibles sur le site web du Loueur et sur sa brochure professionnelle. Les tarifs sont susceptibles de modification sans préavis, et ne deviennent définitifs qu'à l'issue de la réception de la confirmation.
- Le paiement total de la Prestation, ainsi que la remise des permis et BSR, doivent être effectués lors du début de la prestation.
- Le Prestataire communiquera par courrier électronique ou par tout autre moyen à sa convenance, la confirmation de la commande enregistrée, conformément aux dispositions de l'article L121-19 du code de la consommation, comportant l'ensemble des informations ainsi que le prix total de la commande.
- Pour tout montant supérieur à cent vingt euros, conformément à l'article L. 134-2 du code de la consommation, le Prestataire procédera à l'archivage de preuve de la passation écrite du contrat de location sur support papier ou électronique pendant les délais légaux applicables. Le Client dispose d'un accès à ce document à tout moment, sur demande effectuée auprès du Prestataire en joignant une pièce justificative de son identité.
- En cas d'erreur du Client lors de la commande, il devra dans un délai maximum de 24 heures à compter de la commande en référer au Prestataire par courrier électronique pour rectifier les informations erronées. Le Prestataire accusera réception et annulera la commande initiale si le délai a bien été respecté et substituera une nouvelle commande tenant compte des nouvelles spécifications, sous réserve toutefois que ces nouvelles données soient conformes au prix initial.

4. DROIT DE RETRACTATION (ARTICLE L221-28 DU CODE DE LA CONSOMMATION)

- Compte tenu du caractère de l'activité exercée et de l'objet du contrat conclu avec le Prestataire, la vente de la Prestation ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.



Sur les routes du Bocage



5. ANNULATIONS / MODIFICATIONS

En cas d'annulation :

- 24 heures ou plus avant le début de la location, Le Prestataire se réserve le droit de retenir sur la caution des frais d'annulation d'un montant de 30 % du montant global de la réservation.
- dans les dernières 24h avant le début de la Prestation, Le Prestataire se réserve le droit de retenir sur la caution des frais d'annulation d'un montant de 50 % du montant global de la réservation.
- Les frais d'annulation ne seront pas demandés en cas de maladie (avec présentation d'un certificat médical légal) du Locataire, ou en cas de conditions météorologiques inappropriées (intempéries importantes, vent violent).

Modification pour conditions climatiques inappropriées:

- En cas de conditions climatiques inappropriées, le Prestataire annule la balade en vélorail et/ou en City Coco.

Dans ce cas, le Client s'engage à réaliser le parcours par ses propres moyens de locomotion en se rendant au restaurant, puis aux visites prévues. Cette annulation donne lieu à un remboursement ou, dans le cas d'un paiement le jour J, à une réduction sur le prix de la prestation tel que défini ci après:

Réduction/Remboursement en cas d'annulation pour cause de météo				
Nombre de participants	Balade en Vélorail <u>La Condemine en City coco</u> Restaurant et Visite Brasserie		Balade en Vélorail <u>La Condemine en City coco</u> Restaurant	
	CONDUCTEUR	PASSAGER	CONDUCTEUR	PASSAGER
10 à 20	80€ Mardi et Vendredi	10€ Mardi et Vendredi	75€ Mercredi, Jeudi, Samedi et Dimanche	10€ Mercredi, Jeudi, Samedi et Dimanche
5 à 9	Non accessible	Non accessible	75€ Samedi et dimanche	10€ Samedi et dimanche
1 à 4	Non accessible	Non accessible	80€ Samedi et dimanche	10€ Samedi et dimanche



Sur les routes du Bocage



6. REALISATION

- La réservation peut se faire par téléphone, sur le site internet de la société VELORAIL DU BOURBONNAIS, directement sur place, ou par un partenaire affilié au Prestataire.
- Lors de la remise du matériel loué, le Client et tous les participants reçoivent du Prestataire les instructions de sécurité détaillées et suffisantes. La participation à cette séance d'instruction est obligatoire. Si, lors de l'instruction, le Prestataire a des doutes sur les capacités d'un participant à maîtriser l'usage du bien loué, il se réserve le droit d'annuler la location sans que toutefois cela ne donne lieu à aucun remboursement.
- Durant la conduite des scooters City Coco, il est interdit de boire, manger, d'utiliser un téléphone, un appareil photo ou une caméra (sauf pour le passager).
- Lors du stationnement, le Client s'engage à ce que tous les Conducteurs protègent le bien loué au moyen de l'antivol fourni par le Prestataire, activent l'alarme du véhicule, et conservent les clés du bien loué ainsi que celle de l'antivol. Le lieu de stationnement devra être conforme aux règles de stationnement.

7. RESPONSABILITES

- Le Prestataire a souscrit une assurance de responsabilité civile pour les Conducteurs (contrat Mutuelle des Motards d'assurance multirisque 2-Roues 990333 Z / 1424902 en Formule Tous Risques) et les utilisateurs désignés pour les éventuels dommages corporels et matériels causés à des tiers dans les limites de la loi du 27 février 1958.
- Le Prestataire atteste être titulaire d'une Garantie Responsabilité Civile couvrant toutes les conséquences pécuniaires des dommages corporels, matériels et immatériels confondus, lui incombant suite à un incident ou un accident résultant d'une erreur humaine ou d'un défaut de maintenance du matériel ou de la voie empruntée par les vélorails. Cette garantie est souscrite auprès des Assurances Generali IARD 75456 Paris Cedex 09, sous la référence PROTECTION ENTREPRISE ET DIRIGEANT n° AT80194.
- La responsabilité du Client et des participants désignés ne sera donc pas engagée dès lors que les assureurs du Prestataire auront attribué la totalité du sinistre à un tiers identifié, le cas échéant.
- Dans tous les autres cas, la responsabilité du Client et des utilisateurs désignés ou non-désignés ou en ayant la garde sera engagée et le Client en donne d'ores et déjà décharge au Prestataire et ses compagnies d'assurances.
- Le Client signataire du Contrat est pleinement responsable de tous les participants désignés.
- Le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable des effets personnels oubliés ou perdus lors de la location, ou d'éventuelles salissures.
- Chaque Participant est responsable de ses effets personnels.
- Le Client reconnaît être pleinement responsable du matériel mis à disposition et de sa garde jusqu'à sa restitution effective. Il reconnaît en être pleinement responsable en cas de vol ou de dommages causés. En cas de dommages faits sur le matériel mis à disposition, le Client s'engage à rembourser le montant des travaux nécessaires à la remise en état dudit matériel.



Sur les routes du Bocage



- Le Client engage personnellement sa responsabilité pour les dommages, détériorations, et vol subis par les biens loués et prend en charge également, le cas échéant, la durée d'immobilisation des biens loués et de la perte financière en résultant, dans la limite des sommes non couvertes par l'assurance.

Par « dommages », on entend le coût des réparations nécessaires qui sera estimé par le Prestataire et le coût d'une perte de bonus d'assurance du Prestataire auprès de son courtier.

- En cas de sinistre total sur les biens loués ou de leur vol, le prix d'achat total à la date dudit sinistre sera dû par le Client, dans la limite des sommes non couvertes par l'assurance (la décote par rapport au prix d'achat, le cas échéant, sera à la charge du Client).

- Chaque conducteur est tenu personnellement responsable de toute infraction au Code de la Route ainsi que des dommages corporels et matériels qu'il aura causés à l'occasion de la sortie accompagnée.

- En conséquence, le Prestataire ne saurait dans ces conditions être tenu responsable des accidents ou dommages corporels durant la sortie. Toutefois le Client ne saurait être tenu responsable des conséquences dommageables des vices cachés du matériel loué ou de l'usure non apparente improprie à l'usage auquel il est destiné, dès lors que la preuve desdits vices ou usure peut être apportée par le Client.

- En cas de vol ou de dégradation du fait d'un tiers, le Client doit faire dans l'heure, auprès des autorités judiciaires compétente, une déclaration mentionnant l'identification du matériel, la date et les circonstances du vol et transmettre les originaux au Prestataire. En cas de vol du bien loué, pendant la durée de la prestation, le Client devra s'acquitter de la franchise prévue par le contrat d'assurance du Prestataire et, le cas échéant, de la décote par rapport au prix d'achat.

- Si le véhicule est impliqué dans un accident, le Client ne doit jamais accepter ou déclarer une responsabilité de sa part. Le Client doit obtenir les coordonnées (noms et adresses) de toutes les personnes impliquées dans l'accident ainsi que les témoins. Le Client doit aussi sécuriser le véhicule et indiquer sans délai à la Police, si quelqu'un est blessé ou s'il y a des désaccords de responsabilité.

Le Client accepte d'informer le Prestataire sans délai. Le Client doit envoyer au Prestataire par lettre recommandée ou lui remettre en main propre, une photocopie du constat d'accident dûment remplis et signé par les deux parties (circonstances de l'accident, identités des gens impliqués dans l'accident, coordonnées, etc.)

8. PRISE D'EFFET, MISE A DISPOSITION ET RECUPERATION

- Le matériel est mis à disposition par le Prestataire au lieu précisé, pour un itinéraire et une durée précisée dans le descriptif de la Prestation.

- Tout prolongement de la durée de la prestation ne pourra se faire sans le consentement exprès du Prestataire.

- Les risques seront transférés au Client lors de la remise du matériel et de ses accessoires, le Client en assumera la garde sous son entière responsabilité.



Sur les routes du Bocage



- La mise à disposition des scooters est consentie en considération des utilisateurs mentionnés dans les conditions particulières soumis à l'agrément préalable du Prestataire au vu notamment des conditions d'âge requis par type de matériel. Toute utilisation du matériel par un utilisateur non-désigné entraînera automatiquement la responsabilité du Client. Tout prêt ou sous-location du matériel est strictement interdite.
- En aucun cas le Prestataire ne pourra être tenu responsable même partiellement de toute infraction ou violation de toute nature aux lois ou règlements commise par un utilisateur de nos scooters, qu'il soit désigné ou non-désigné.
- Le Client en donne dès à présent décharge au Prestataire et sa compagnie d'assurance et se déclare responsable solidaire des participants qui ont la garde du matériel dans ce cas.

9. MATERIEL

- Le matériel et ses accessoires sont livrés en bon état de marche et de carrosserie apparents.
- En cas d'anomalie mécanique après la prise en charge du matériel par le Client, ce dernier doit en informer le Prestataire dans les plus brefs délais, faute de quoi le matériel sera réputé avoir été livré en bon état mécanique.
- De convention expresse entre parties, il est strictement interdit au Client d'intervenir sur le matériel en cas de panne. En cas de désaccord sur les montants des dommages restant à la charge du Locataire, le Client aura la possibilité dans les 72H de la notification des sommes restant dues, de demander à ses frais une expertise contradictoire réalisée par un expert agréé par l'assureur du Prestataire. Le rapport de l'expert s'imposera aux Parties.
- Chaque conducteur et passager se voit remettre une paire de gants ainsi qu'un casque. Il s'engage à en prendre soin. Toute détérioration sera retenue sur la caution. Le Client s'engage également à signaler toute chute de casque le rendant impropre à assurer sa fonction.
- Par ailleurs, tous les participants se verront remettre une charlotte à disposer sur leur tête avant de mettre leur casque et ceci pour des règles d'hygiène élémentaire. Une charlotte supplémentaire se trouve dans la selle du scooter. Le port de cette charlotte est obligatoire ! Le non-respect de cette règle autorise le Prestataire à facturer le casque qui deviendra la propriété du Client.

10. VOL

- Le Client bénéficie d'une couverture pour le vol. Auquel cas, le Client s'engage à déposer plainte dans les plus brefs délais auprès des services de police ou gendarmerie les plus proches et transmettre aussitôt copie du document au Prestataire. Le montant de la franchise prévue par l'assurance sera dans ce cas intégralement dû au Prestataire.
- Si ultérieurement le matériel est retrouvé et restitué au Prestataire, la franchise payée sera remboursée au Client, diminuée du montant de réparation des éventuels dégâts subis et de la durée de privation de jouissance limitée à 30 jours.
- En cas de vol par le Client, de détournement ou dommage quelconque résultant du non-respect des règles d'utilisation ou de la réglementation en vigueur, ou des termes et conditions du présent contrat, le Prestataire est habilité à exercer un recours pour la totalité du préjudice.



Sur les routes du Bocage



11. EVICTION DU LOUEUR

- Les accessoires livrés avec le matériel mis à disposition ne doivent pas être enlevés ou modifiés par le Client. Le matériel ne peut être ni cédé, ni remis en garantie.
- Le Client s'engage d'une façon générale à ne consentir à l'égard de la chose mise à disposition, aucun droit, réel ou autre, au profit de quiconque, susceptible d'en affecter la jouissance ou d'en limiter la disponibilité ou la pleine propriété du Prestataire.

12. DIVERS

- Tous les enregistrements vidéo ou photo effectués par le Prestataire durant la location peuvent être utilisés par le Prestataire à des fins promotionnelles ou autres et peuvent être publiés. Sur simple demande écrite, le Client peut demander au Prestataire de retirer une publication. En aucun cas, le participant ne peut prétendre à une quelconque contrepartie financière.

13. NON VALIDITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales de vente sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

13.1 - Absence de renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement auprès de l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées au sein des présentes conditions générales de prestation, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

13.2 Loi applicable

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de prestation, ainsi que les opérations de location qui y sont visées sont soumises à la loi française.

13.3 Informatique et libertés

Les informations et données nominatives qui sont demandés au Locataire sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées à un usage interne le Loueur. Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations personnelles le concernant. Le Client devra pour cela en faire la demande au Prestataire à l'adresse indiquée Rue de la Gare 03210 Noyant d'Allier

14 – RECLAMATIONS & MEDIATION

Pour toute information, question ou réclamation, le prestataire est l'interlocuteur privilégié du client pour lui apporter une réponse et/ou solution. Le client peut s'adresser en premier recours au prestataire :

- Par voie électronique : vrnoyant@gmail.com
- Par voie postale : VELORAIL DU BOURBONNAIS, Rue de la Gare, 03210 Noyant d'Allier
- Par téléphone : 06.82.71.42.65

15. DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales sont soumises au Droit Français.

En cas de contestation quelconque relative au présent contrat, le Tribunal compétent sera celui du siège social de l'entreprise du Prestataire auquel les parties attribuent une compétence exclusive soit le Tribunal de Commerce de Cusset 03300.